

*Le Bulletin
d'information du
SICTOM Velay Pilat*

ECHOS

LOGIQUES

n°11 - Juillet 2021



CITEO

EDITO

Frédéric GIRODET
Président



Suite aux élections municipales et communautaires, le comité syndical du SICTOM Velay Pilat a été installé. Cette assemblée, largement renouvelée, m'a accordé sa confiance pour une durée de 6 ans. Pour mener à bien ma mission, je serai épaulé par quatre vice-présidents et un bureau représentatifs des trois communautés de communes desservies. Durant ce mandat, nous devons relever des défis toujours plus nombreux dans un environnement réglementaire et législatif aux ambitions environnementales louables mais très coûteux pour les collectivités qui gèrent la collecte et le traitement des déchets. Pour agir efficacement sur nos coûts, nous devons diminuer drastiquement la production de nos ordures ménagères encore largement constituées de matières valorisables qui doivent être dirigées vers d'autres filières plus vertueuses sur le plan environnemental et économique. Pour changer nos comportements, je suis convaincu que le contribuable d'aujourd'hui doit évoluer vers l'utilisateur qui utilise un service et qui devra payer sa prestation de collecte et de traitement des déchets comme il le fait déjà pour son eau, son électricité ou son gaz.



Denis THOUMY - 1^{er} Vice-président

Sur les champs d'action de ma délégation (traitement des déchets) d'importantes réflexions sont engagées par le SICTOM pour consolider nos débouchés et maîtriser leurs coûts, dans le respect des nouvelles obligations réglementaires. Elles se traduiront dans les prochaines années par des modifications des principes de tri et collecte de vos ordures ménagères dont nous vous tiendrons prochainement informés.

Bernard BOURGIE - 2^{ème} Vice-président

Le SICTOM Velay Pilat a décidé de mettre en place la géolocalisation des tournées. Ce dispositif permettra de cartographier les tournées, de géolocaliser les bacs et de remonter rapidement toutes les informations au siège (conteneurs cassés, problèmes de tri, dysfonctionnements, etc.). Cela facilitera également le remplacement des chauffeurs ce qui est important pour la continuité du service. Une amélioration pour l'utilisateur mais également à terme une aide précieuse pour le service. Le travail reste encore important mais l'ensemble du personnel est à pied d'œuvre.



Nicolas PEYRARD - 3^{ème} Vice-président

Un important travail de communication et de sensibilisation est nécessaire pour accompagner tous les projets de mandat du SICTOM et ce bulletin en fait partie. Une page Facebook a été créée récemment et un nouveau site internet, plus fonctionnel et plus complet, sera mis en ligne d'ici la fin de l'année. Il est impératif que les questions et les doutes des usagers ne restent pas sans réponse et pour ce faire la communication doit être encore intensifiée.

Didier PINOT - 4^{ème} Vice-président

La gestion des déchets, enjeu environnemental, social et économique, constitue le 3^{ème} poste de dépenses des communes. Ma délégation s'attache à se donner les moyens pour optimiser et harmoniser notre service public en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, au coût le plus juste, tout en veillant à accroître la performance de valorisation et de prévention. Le temps d'un mandat pour conduire ce chantier et préparer l'après demain à inscrire parallèlement dans le projet de service du syndicat.





Les déchetteries en 2020

7 995 TONNES COLLECTÉES



64 708
ENTRÉES

SOIT
5392
ENTRÉES/MOIS



Les élus du SICTOM

Suite aux élections qui se sont déroulées le 22 septembre 2020, voici les nouveaux élus qui ont à présent la charge de veiller au bon fonctionnement du SICTOM Velay Pilat !



Frédéric GIRODET
PRÉSIDENT



Denis THOUMY
1^{er} VICE-PRÉSIDENT
- Marchés publics
- Traitement des déchets



Bernard BOURGIE
2^{ème} VICE-PRÉSIDENT
- Organisation des collectes



Nicolas PEYRARD
3^{ème} VICE-PRÉSIDENT
- Prévention/communication
- Déchetteries



Didier PINOT
4^{ème} VICE-PRÉSIDENT
- Optimisation financière
et organisationnelle

Le bureau du SICTOM

Le bureau est composé du Président, des 4 vice-Présidents et des 6 délégués ci-dessous :

- Élisabeth ROYON (St Victor Malescours)
- Bernard COLLIN (St Ferréol d'Auroure)
- Daniel DURIEUX (Pont Salomon)
- Paul THIOLLIÈRE (St Julien Molin Molette)
- Gérard LINOSSIER (St Régis du Coin)
- Bruno ROYER-FOUILLLOUX (Tarentaise)

Le comité syndical a délégué au Bureau des décisions importantes. Cette instance est associée étroitement à la stratégie et au fonctionnement quotidien de notre syndicat. Depuis 10 mois il s'est déjà réuni à 6 reprises.

Le comité syndical

Le comité syndical est composé de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune. Il se réunit environ 5 fois par an.

Ces élus dont vous trouverez les noms ci-contre sont vos interlocuteurs de proximité pour toutes questions relatives à la collecte des ordures ménagères, aux consignes de TRI, aux déchetteries ainsi qu'à tous les sujets liés à la gestion des déchets !



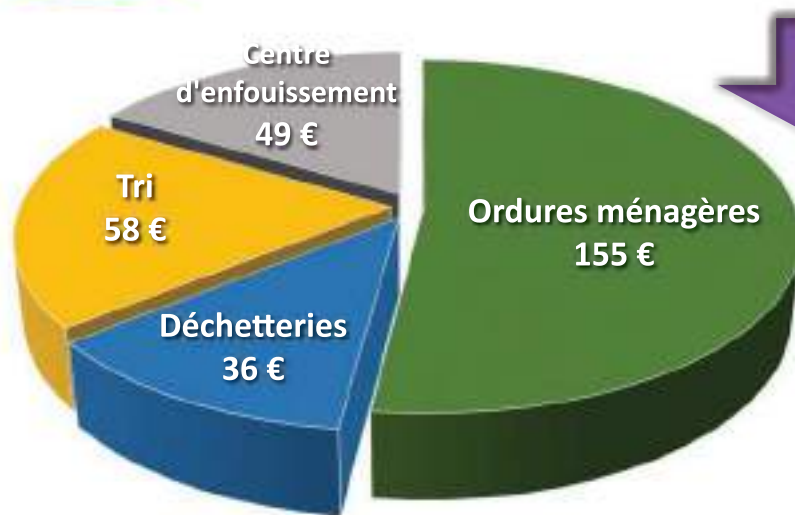
ST ROMAIN LACHALMJean-Michel
POMASNicolas
FEYRARD**AUREC SUR LOIRE**Bernard
BOURGIEElisabeth
MOULIN-ROJON**LA SÉAUVÉ SUR SÈMÈNE**Fabrice
TENDILLEPatrice
FRANÇ**PONT SALOMON**Daniel
DUREUXNadia
ADEROU**ST DIDIER EN VELAY**Sylvain
BARRIERChristian
BLACHON**ST FERREOL D'AURGURE**Bernard
COLINGuy
ESCOFFIER**ST JUST MALMONT**Joseph
BUGNAZETFrédéric
BRODET**ST VICTOR MALESCOURS**Elisabeth
ROYONEdwige
ODIN**BOURG-ARGENTAL**Sabine
PARAT-MANDDidier
PINOT**BURIGNES**Marjod
BRBIEmeline
RAPAUD**COLOMBIER**Caroline
BERGEREFrançoise
LECORNU**CHAIK**Pascal
MARTELMarc
VACHER**JONZIEUX**Michel
CHARDONGilles
MANCIER**LA VERSANNE**Jean-Bernard
FERNANDEZMichel
GONNET**LE BESSAT**Lucie
KROLLPhilippe
LAGNIET**MARUES**Françoise
DUREUXAurélie
GRANGE**PLANFOY**Sébastien
GEORJONNicolas
JOURJON**ST GENEST MALIFAUX**Jean-Pierre
BASTYDenis
THOUJY**ST JULIEN MOLIN MOLETTE**Isabelle
BAASPaul
THOUJERE**ST RÉGIS DU COIN**Bernadette
CORTALGérard
LINDOSIER**ST ROMAIN LES ATHEUX**Monique
MARQUETMichel
MONTEUX**ST SAUVEUR EN RUE**Sébastien
LE GRISLaurent
PEREZ**TARENTEISE**Bruno
ROYER-FOUILLOUXMireille
TARDY**THÉLIS LA COMBE**Raymonde
DEYGASChristian
ROUCHOUZE



Le coût du service déchets

Vous trouverez, ci-dessous, la décomposition du prix du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Grâce à une gestion rigoureuse du budget, notamment concernant la durée d'amortissement du matériel ou des installations n'excédant jamais leur durée de vie, la dette est très faible puisqu'elle représentait 2,35 € / habitant en 2020.

Décomposition du coût du service en 2020 pour un foyer de 3 personnes



La principale recette de fonctionnement provient de la participation versée par les 3 communautés de communes adhérentes au SICTOM et issue de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée par les ménages. La TEOM représente 81 % des recettes.

Les habitants du territoire du SICTOM Velay Pilat bénéficient d'un des taux de Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) le plus bas du département. Néanmoins, pour que cela puisse continuer, il est nécessaire d'intensifier encore nos efforts de TRI.

Les éléments non maîtrisables

- Les coûts d'enfouissement des déchets non valorisables
- Le coût de transport et de traitement des ordures ménagères non recyclables
- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
- Les coûts de transport liés à l'augmentation du carburant

Les éléments qui doivent être maîtrisés

- Intensifier le tri des emballages, des papiers et du verre
- Déposer en déchetterie les déchets spécifiques tels que les meubles, les déchets verts, l'électroménager...
- Éviter le gaspillage alimentaire
- Pratiquer le compostage des biodéchets.

Les grandes orientations



Étude d'optimisation du service

Une étude opérationnelle et financière a été lancée afin d'améliorer le fonctionnement du service. Cette étude permettra entre autre une optimisation globale du service (optimisation des modes de collecte des déchets, harmonisation des schémas de collecte). Elle étudiera également la mise en œuvre d'un dispositif permettant de détourner les biodéchets des ordures ménagères et analysera l'impact de l'élargissement des consignes de TRI. Elle permettra enfin d'étudier la pertinence et les modalités de mise en place d'une éventuelle tarification incitative permettant à chacun de payer en fonction de la quantité de déchets qu'il produit. Les conclusions de cette étude interviendront à l'automne 2021.

Syndicat de traitement

Une réflexion est actuellement en cours pour envisager la création d'un syndicat départemental de traitement des déchets par élargissement du SYMPTOM de Monistrol sur Loire. Cette mutualisation du traitement des ordures ménagères permettrait d'avoir une approche conjointe et partagée liée aux évolutions réglementaires de la gestion des déchets.

AVANTAGES :

- Bénéficier à terme d'un centre de stockage pouvant accueillir les déchets des industriels de notre territoire et les déchets ultimes de nos déchetteries.
- Pouvoir consulter pour le traitement des déchets sur un bassin de vie de 200 000 habitants contre 38 000 à l'heure actuelle et ainsi donner du poids à la consultation pour maîtriser les coûts de traitement.
- Mutualiser la gestion de l'installation de stockage de St Just Malmont (surveillance et entretien post exploitation...)
- Garantir un exutoire pour les 10 % de déchets ultimes issus de l'usine ALTRIOM.

Valorisation des déchets verts



Le SICTOM Velay Pilat, en lien avec les chambres d'agriculture de la Loire et de la Haute-Loire ainsi que le Comité de Développement des Monts du Pilat a lancé une expérimentation pour l'utilisation agricole de broyat issu des déchets verts réceptionnés sur la plateforme de St Just Malmont. Une fois broyés, ces déchets verts pourraient être utilisés en sous couche pour remplacer la paille ou valorisés en co-compostage en les mélangeant aux effluents d'élevage.



Simplification du TRI

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri, déjà en vigueur dans certaines collectivités, devient obligatoire sur l'ensemble de la France. Cela signifie que des déchets jusqu'alors interdits dans le bac jaune pourront y être déposés. Il s'agit principalement des pots, barquettes et films plastiques. Afin de respecter cette échéance, le SICTOM Velay Pilat s'est associé à St Etienne Métropole et à plusieurs collectivités de la Loire en vue de construire un nouveau centre de TRI car celui de Firminy n'est plus adapté en l'état.



Réduisons nos déchets

Pour réduire le poids de nos sacs poubelles, il faut agir, mais comment ? Simples et efficaces, les gestes ci-dessous vous aident à réduire vos déchets !

TRIER +

Les emballages valorisables ne doivent pas être jetés dans le bac vert mais déposés dans les bacs jaunes ou dans les colonnes emballages, papiers, verre. Nous devons mieux trier et ce geste doit devenir systématique.

COMPOSTER +

1/3 de la poubelle est composé de biodéchets (restes alimentaires, épluchures de légumes et de fruits, déchets de jardins, etc.). Ces déchets ne doivent pas être jetés à la poubelle mais déposés, quand on le peut, dans un composteur. Le SICTOM permet d'ailleurs à chaque usager de s'équiper d'un composteur (renseignements au 04 77 35 69 64).

ALLER EN DÉCHETTERIES

Les déchets qui ne sont pas des ordures ménagères (mobilier, peintures, déchets verts, déchets électriques...) doivent systématiquement être apportés dans l'une des quatre déchetteries du SICTOM pour en permettre la valorisation.

ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En France, on gaspille 20 Kg/an/habitant d'aliments soit une dépense moyenne de 159 € par an et par foyer.

Donner ou réparer

Une autre solution pour réduire nos déchets consiste à réparer les objets pouvant l'être, afin de prolonger leur durée de vie. Donner ou vendre nos objets inutiles s'avère également vertueux pour l'environnement !





Compostons nos biodéchets

Le SICTOM Velay Pilat souhaite développer et encourager les projets de compostage collectif, appelé aussi compostage de proximité. En effet, devant l'explosion des coûts de traitement des ordures ménagères qui représentent 114 € par tonne, il est important de trouver de nouvelles solutions. Valoriser ses déchets organiques sur place permet de diminuer considérablement le volume des déchets et leur impact carbone.

Le compostage de proximité c'est quoi ?

Le compostage collectif permet aux habitants qui n'ont pas la possibilité de faire du compostage chez eux, d'avoir accès à un composteur partagé afin de trier et valoriser leurs déchets organiques !

Plusieurs conditions à **RESPECTER**

Afin de pouvoir mettre en place un projet de compostage collectif, plusieurs conditions doivent être remplies

- 1 Le projet doit être à l'initiative d'un ou plusieurs habitants
- 2 Un référent de proximité doit être identifié
- 3 Le nombre de personnes intéressées par ce projet doit être suffisant.
- 4 Le site doit pouvoir être alimenté régulièrement en matière carbonée (sciure, broyat...)



Un exemple à suivre

Depuis le printemps 2020, un site de compostage collectif est en place sur la commune d'Aurec sur Loire au pied de l'immeuble "Aurec 13". Grâce à la mobilisation des habitants et au concours de la Mairie, ce site fonctionne depuis maintenant un an et permet de diminuer le volume d'ordures ménagères déposées dans les bacs verts.

Brûler ses biodéchets est INTERDIT !



Il s'agit d'une pratique fortement polluante et dangereuse pour la santé. Lors de la combustion, plusieurs polluants sont émis parmi lesquels des particules d'hydrocarbures et des dioxines. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie, le fait de brûler des déchets verts pollue fortement l'atmosphère et participe au dérèglement climatique. Il présente également un risque pour la santé de ceux qui respirent cet air pollué (les membres de la famille, les voisins, les promeneurs...)



2 pratiques vertueuses

Le paillage

Limitier les arrosages et la prolifération des "mauvaises herbes" en déposant, au pied des plantes, en paillage, les feuilles mortes, tontes de pelouse, petits branchages.

Le compostage

Enrichir votre sol gratuitement tout en diminuant fortement le volume de vos déchets en vous équipant d'un composteur. ***Vous pouvez vous procurer un composteur dans les déchetteries du SICTOM. N'hésitez pas à nous contacter !***

Le compostage

C'est le geste le plus efficace si l'on veut réduire ses déchets !



20 kg de déchets
=
7 kg de compost

Le SICTOM vous propose des composteurs de 320 litres au prix de 25€. Il suffit de vous rendre dans les déchetteries de St Just Malmont, Aurec sur Loire, St Genest Malifaux ou Bourg-Argental !



Interventions scolaires

Le SICTOM Velay Pilat est persuadé que l'avenir et le salut de notre planète passe avant tout par une prise de conscience des plus jeunes. A ce titre, des interventions scolaires sont organisées tout au long de l'année dans les établissements scolaires (primaires et collèges) ainsi que dans les centres de loisirs de notre territoire. Ces interventions ludiques et gratuites permettent de sensibiliser les enfants à la gestion des déchets, au recyclage et à la prévention. Plus globalement, tous les enjeux environnementaux peuvent y être abordés, comme le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, les gestes écocitoyens ou le compostage. Ces interventions peuvent être organisées dans la classe, dans les déchetteries ou dans le centre de tri des déchets valorisables. Les ateliers proposés sont adaptés au niveau scolaire de chaque classe du primaire au collège.



**Malgré la crise sanitaire
300 élèves ont été
sensibilisés en 2020**



Pour toute demande d'interventions scolaires, merci de prendre contact avec Renaud BUFFERNE au 04 77 35 69 64

**4,86 tonnes
de piles
collectées**

**243 000
piles
récoltées**

**2,19 Kilos
de piles
par élève**

**2 200 élèves
INSCRITS**

Concours de tri des piles



Fort du succès des deux premières éditions, le SICTOM organisera à nouveau un concours de tri et recyclage des piles usagées dans les écoles à la prochaine rentrée scolaire.



Les huiles alimentaires

Nous utilisons tous à la maison des huiles végétales afin de faire cuire certains aliments. Ces huiles ne doivent en aucun cas être jetées dans la nature ou dans le réseau des eaux usées !

Que faire de vos huiles de cuisine usagées

En raison de leur nocivité pour l'environnement, il faut absolument rapporter ses huiles de fritures usagées à la déchetterie où elles pourront être prises en charge dans une filière spécialisée. Ces huiles ne doivent surtout pas être jetées dans l'évier ou dans les toilettes et encore moins dans la nature !



Que dit la loi ?

Les huiles alimentaires représentent un risque sérieux pour l'environnement et pour les installations de traitement des eaux (colmatage, dégradation, odeur).

Code de l'environnement

Ces huiles ne peuvent pas être éliminées suivant le circuit classique de collecte des ordures ménagères.

Code de la Santé Publique

Elles ne peuvent pas être déversées dans les réseaux d'eaux usées.

Code des douanes

Elles ne peuvent pas être utilisées directement dans les véhicules des particuliers [...] Elles doivent être collectées et éliminées par une filière adaptée.

Après traitement, les huiles sont utilisées pour la production de biocarburants de seconde génération.

Cette valorisation permet de :

- Préserver les réseaux d'assainissement et réduire la pollution des eaux.
- Promouvoir les biocarburants et limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- Réserver la production agricole pour un usage strictement alimentaire.



Les déchets chimiques

Les déchets chimiques ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont des déchets ménagers issus d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit de produits utilisés, usagés, périmés (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). En résumé, un DDS est un déchet principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Ils se présentent sous formes liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots...).



MERCI de rapporter le produit dans son emballage d'origine !

Si cela n'est pas possible nous vous demandons de le marquer au feutre indélébile sur le nouvel emballage.



Produits d'entretien de piscine



Produits d'entretien de jardin



Produits d'entretien du véhicule



Produits de chauffage
cheminée barbecue...



Produits de bricolage et
de décoration



Produits spécifiques
d'entretien de la maison

Ces déchets ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les égouts !

Devenir du centre d'enfouissement

Depuis sa création le SICTOM Velay Pilat enfouit les ordures ménagères des 24 communes de son territoire à St Just Malmont dans un site de stockage dédié et entièrement géré par la collectivité. La nouvelle réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) manifestement destinée à proscrire l'enfouissement, rend tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers. En effet, les investissements nécessaires seraient considérables et non pertinents. Le site aurait pu être exploité pendant encore quelques années, mais la création d'un nouveau casier engendrerait un coût de 4,5 millions d'euros auquel il conviendrait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats).

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères. Depuis le 1^{er} février 2019 les ordures ménagères du SICTOM sont traitées par l'entreprise ALTRIOM à Polignac ce qui permet d'en valoriser une grande partie.

QUAI DE TRANSFERT



Afin de faciliter les opérations de chargement / déchargement et limiter les envols de déchets lors du vidage des véhicules de collecte, des travaux de construction d'un quai de transfert vont démarrer dans l'année.

stockage des déchets verts et du bois

La plate-forme de broyage des déchets verts et de stockage du bois traité reste également en activité.

En lien avec les services de l'État, le SICTOM va procéder à la mise aux normes de certains équipements de cette installation.

Rehausse du casier de stockage

Grâce aux travaux de rehausse effectués sur le casier de stockage des déchets, le site de Saint-Just Malmont continue pour l'instant son activité en accueillant les déchets non dangereux des industriels ainsi que les encombrants et les gravats des déchetteries.



Rappel des consignes bacs jaunes

Trop souvent, des déchets tels que des gravats, des déchets verts ou du verre sont retrouvés dans ces conteneurs de tri.

Tous les papiers



Emballages en métal



Bouteilles et
flacons plastique



Emballages et
briques en carton



INTERDIT
dans le bac jaune



GROS CARTONS

**Merci de les apporter
en déchetterie**



VERRE

**Merci de le déposer
dans les colonnes à verre**



SICTOM Velay Pilat

13, route de l'Innovation

Z.I La Garnasse / La Font du Loup

43240 St Just Malmont

04-77-35-69-64 - accueil@sictomvelaypilat.fr